



Pas de Noel avant 2013 avec ma fille à cause du partage des vacan

Par **SophiaLilou**, le **02/12/2010** à **21:23**

Bonjour,

Un jugement a été établi en juin 2010 pour la garde et pension de notre fille. Nous sommes en conflit permanent avec le père de ma fille. Nous n'étions pas mariés, ni pacsés, ni concubins.

Le jugement partage les vacances scolaires en deux. Cette année, la première moitié est pour le père, qui doit ramener notre fille le 25 à 19h.

L'année prochaine, la première moitié des vacances sera pour moi et la deuxième moitié pour son père, commencera le 24 à 19h...

Ce qui veut dire que je ne pourrais pas avoir notre fille pour Noël ou le réveillon avant 2013.

Je trouve qu'il manque un statut pour ce cas de figure qui doit se poser pour tous les séparés et leurs enfants.

Est-il possible de demander au juge de rajouter des précisions à ce sujet ?

Merci

Par **Domil**, le **02/12/2010** à **21:33**

oui, faites une requête en ce sens